



Les Pyrénées  
Parc National



- conseil d'administration du 23 mars 2010 -

**RESOLUTION CA n°18-2010**  
**MODIFICATION DES STATUTS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA MAISON**  
**DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**  
**ET DE LA VALLEE DE LUZ SAINT SAUVEUR**

L'établissement du Parc National des Pyrénées est adhérent du syndicat mixte de la maison du Parc National des Pyrénées et de la vallée de Luz Saint Sauveur (*Hautes-Pyrénées*) qui a été créé par arrêté du 7 septembre 1983. L'autre membre du syndicat mixte est la commune de Luz Saint Sauveur.

Ce syndicat mixte, dont le siège est fixé à la maison du Parc National des Pyrénées et de la vallée, sis 24 place Saint Clément à Luz Saint Sauveur (65120), a pour objet de

- gérer les bâtiments de la dite maison et leur occupation,
- définir les orientations budgétaires de la maison du Parc National des Pyrénées et de la vallée,
- définir les orientations d'animation de la vie locale et de développement culturel,
- contrôler leur application,
- décider annuellement du montant des participations financières des deux parties,
- garantir que les actions mises en œuvre rentreront dans le cadre d'intérêt général et favoriseront le développement local.

Les moyens d'action du syndicat mixte sont les suivants :

- la présentation d'une exposition pédagogique permanente et des produits du Parc National des Pyrénées,
- l'organisation d'expositions temporaires,
- l'organisation de projections, soirées, spectacles, concerts,
- la gestion de l'activité cinéma,
- l'animation de l'espace bibliothèque/multimédia et de l'espace public informatique,
- la mise à disposition et la location à des prestataires privés et des associations des salles de la dite maison,
- la mise en œuvre de l'activité cinématographique annuelle et celle de la cyber base de la vallée,

Il apparaît que les statuts du syndicat mixte de la maison du Parc National des Pyrénées et de la vallée de Luz Saint Sauveur doivent être modifiés notamment pour s'adapter aux évolutions du territoire dont il est la référence culturelle.



../..

La plupart des animations culturelles présentées au sein de la maison du Parc National des Pyrénées et de la vallée de Luz Saint Sauveur sont désormais proposées par le Pays des vallées des gaves qui a acquis la compétence culturelle pour le territoire concerné par les activités de la maison.

Cette structure n'existait pas à la création de la maison du Parc National des Pyrénées et de la vallée.

Il convient donc d'indiquer dans les statuts du syndicat mixte de la maison du Parc National des Pyrénées et de la vallée de Luz Saint Sauveur que les activités proposées répondront aux objectifs de valorisation culturelle notamment du territoire du pays des vallées des gaves.

Il sera imposé, pour que chacun des partenaires reste dans son rôle, que ces actions et activités fassent l'objet d'un budget annexe.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
- autorise Monsieur le Président du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées et Monsieur le Directeur de l'établissement du Parc National des Pyrénées à modifier, en accord avec la commune de Luz Saint Sauveur, les statuts du syndicat mixte de la maison du Parc National des Pyrénées et de la vallée de Luz Saint Sauveur afin de les adapter au nouveau mode de gestion des projets culturels sur le territoire de référence,
- autorise Monsieur le Président du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées et Monsieur le Directeur de l'établissement du Parc National des Pyrénées à approuver, autant que nécessaire, les statuts modifiés, sur ce point et uniquement sur ce point, du syndicat mixte de la maison du Parc National des Pyrénées et de la vallée de Luz Saint Sauveur.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 23 mars 2010.

P/O Le Président,

André BERDOU

Georges AZAVANT  
Premier Vice Président

*[Signature]*

Le Directeur,

Gilles PERRON

*[Signature]*

